



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre
Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 063-216302141-20260623-2026_06_01-BF

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HEYRAUD Damien, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 9 juin 2026

PRESENTS : Damien HEYRAUD - Lucie DÉQUESNES - Franck BOUTIN - Roxanne CHANAT - Julien Edouard RANC - Elise CHANTOING - David-Anthony SALVADOR - Laurence ISSERTINE - Chantal GERMAIN - Céline SAHY - Corinne ESCOFFIER - Joaquim BARROS - Doriane WARLET - Olivier LAMPRE - Cathy LAURENT - Régine ALBERICI - Amélie LANFREY - Christopher CLEMENTELLE - Pascal BARTHELEMY - Mickaël MORIN - Noémie DUFRECHOU.

ONT DONNE POUVOIR : Franck BERIOUX (procuration à Laurence ISSERTINE) - Gautier MEUNIER (procuration à Julien RANC) - Antoine SUREAU (procuration à Olivier LAMPRE) - Sébastien TERME (procuration à Roxanne CHANAT) - Sébastien SIMIONI - (procuration à Doriane WARLET) - Damien COULON (procuration à Amélie LANFREY).

ABSENTS : -

Julien RANC été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

N° 2026-06-01

CM du 23 juin 2026

Objet : Décision modificative numéro 1 du budget principal 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
Vu la loi d'orientation n°92-215 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Vu l'instruction M57 précisant les règles de comptabilité publique,
Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 présenté en Conseil Municipal du 5 février 2026,
Vu la délibération n° 2026-02-05 du conseil municipal en date du 25 février 2026 portant affectation du résultat de l'exercice précédent,
Vu la délibération n° 2026-02-07 du conseil municipal en date du 25 février 2026 adoptant le Budget Primitif 2026 du budget principal,
Vu le projet de Décision Modificative n°1 de 2026 présenté en commission Finances le 02 juin 2026,

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal. La Décision Modificative n°1 de 2026 se décompose ainsi :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2026	DM1 2026	BUDGET TOTAL 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 275 341,42	27 600,37	1 302 941,80
012	DEPENSES DE PERSONNEL	2 404 803,01	-16 322,97	2 388 480,04
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES DONT SUBVENTIONS	433 036,65	-299,72	432 736,93
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE		4 113 181,09	10 977,68	4 124 158,77
66	CHARGES FINANCIERES	143 000,00	27 889,00	170 889,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00		10 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 000,00	14 700,00	15 700,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		4 267 181,09	53 566,68	4 320 747,77
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	661 694,26	-20 400,00	641 294,26
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	170 000,00	30 000,00	200 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRES DE FONCTIONNEMENT		831 694,26	9 600,00	841 294,26
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 098 875,35	63 166,68	5 162 042,03

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				Envoyé en préfecture le 09/07/2026	
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2026		Reçu en préfecture le 09/07/2026	
013	ATTENUATION DE CHARGES	75 000,00		Publié le	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	505 788,72		ID : 063-216302141-20260623-2026	06_01-BF
73	IMPOTS ET TAXES	276 339,02			
731	IMPOSITIONS DIRECTES	2 182 282,72			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 017 167,35	28 980,48		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	45 500,00	10 122,59		
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	940 797,55			
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTES		5 042 875,36	63 166,68		
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00			
78	REPRISE DE PROVISIONS	1 000,00			
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5 053 875,36	63 166,68		
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	45 000,00			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRES DE FONCTIONNEMENT		45 000,00	0,00		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 098 875,36	63 166,68		

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2026	DM1 2026	BUDGET FINAL 2026
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	76 371,20	56 392,40	132 763,60
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	251 845,56	0,00	251 845,56
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	349 408,77	7 038,60	356 447,37
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	881 714,00	65 369,00	947 083,00
45411	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS	0,00	20 400,00	20 400,00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		1 559 339,53	149 200,00	1 708 539,53
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	10 000,00		10 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTE	277 360,00	0,00	277 360,00
26	PARTICIPATION	1 000,00		1 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12 957,87		12 957,87
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	145 441,75		145 441,75
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		446 759,62	0,00	446 759,62
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 006 099,15	149 200,00	2 155 299,15
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	45 000,00	0,00	45 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00		100 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		145 000,00	0,00	145 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		2 151 099,15	149 200,00	2 300 299,15

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2026	DM1 2026	BUDGET FINAL 2026
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	408 195,14	108 000,00	516 195,14
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENTS		408 195,14	108 000,00	516 195,14
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	809 209,75	0,00	809 209,75
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00		0,00
024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	0,00	11 200,00	11 200,00
27638	AUTRES CREANCES IMMOBILISEES	2 000,00		2 000,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		811 209,75	11 200,00	822 409,75
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 219 404,89	119 200,00	1 338 604,89
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	661 694,26	0,00	661 694,26
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	170 000,00	30 000,00	200 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	0,00	100 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		931 694,26	30 000,00	961 694,26
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		2 151 099,15	149 200,00	2 300 299,15

Le budget de la Ville est équilibré de fonctionnement à hauteur de 5 182 442.03€ et en investissement à hauteur de 2 300 299.15€ en dépenses et en recette.

Il est également proposé d'intégrer à la décision modificative la réimputation de la dépense et de la recette relatives aux travaux de sécurisation de la Maison des Forts, pour un montant de 20 400 €.

En effet, dans le cadre d'un arrêté de péril, lorsque la commune exécute d'office des travaux aux frais du propriétaire défaillant, elle intervient pour le compte d'un tiers. Les opérations doivent dès lors être retracées sur les comptes 454 « Travaux exécutés d'office pour le compte de tiers » en dépenses et en recettes, et non en section d'investissement au compte 21, qui laisserait entendre que la commune est bénéficiaire des travaux réalisés.

Cette opération est sans incidence sur l'équilibre global du budget puisqu'il s'agit uniquement d'une réimputation comptable sur les comptes 454.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages, décide :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 du budget principal 2026.

Pour :	21
Contre :	
Abstention :	6 - Damien COULON - Amélie LANFREY - Christopher CLEMENTELLE - Pascal BARTHELEMY - Mickaël MORIN - Noémie DUFRECHOU.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 25 juin 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le maire,
Damien HEYRAUD



Le secrétaire de séance,
Julien RANC

